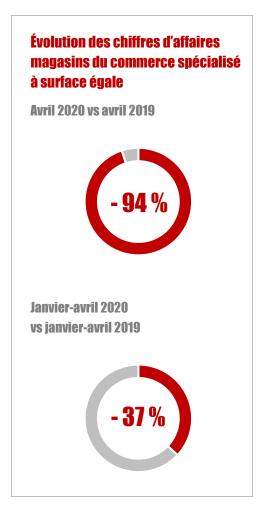


## Chiffre d'affaires des magasins du commerce spécialisé en baisse de - 94 % en avril et de - 37 % entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 30 avril 2020

Le chiffre d'affaires des magasins du commerce spécialisé à surface égale (\*) baisse de - 94 % en avril et ceci sans surprise compte tenu de la fermeture de la quasi-totalité des magasins (le chiffre d'affaires des magasins a baissé de - 95 % du 15 mars au 30 avril). Le e-commerce, notamment le click & collect a connu une reprise de dynamisme chez certains acteurs (sport, équipement de la maison, alimentaire spécialisé...) et permet de terminer le mois à - 86 % en moyenne lorsque l'on cumule magasins et e-commerce. Toutefois, l'équipement de la personne en baisse même en ecommerce pendant le confinement termine le mois à - 95 %.

En cumul sur les quatre premiers mois de l'année, le chiffre d'affaires des magasins à surface égale continue sa chute à - 37 % après sept semaines de fermeture. Le chiffre d'affaires e-commerce a connu une croissance de + 59 % sur la même période. En cumul magasin plus e-commerce, le bilan des enseignes du commerce spécialisé au 30 avril tout canal de vente confondu est, en moyenne, de - 32 % depuis le début de l'année.

Alors qu'une grande partie des magasins va rouvrir le 11 mai, à l'exception des restaurants et des cinémas, les enseignes enregistrent donc dès à présent un retard de - 32 % (à fin avril) de leur activité sur la même période en 2019. Chacun sait que les premières semaines, et très probablement, les premiers mois de reprise seront très difficiles compte tenu de la difficulté de faire cohabiter règles de distanciation et actes de consommation.



En plus des mesures visant à rassurer collaborateurs et clients, les commerçants vont devoir mettre en œuvre une grande flexibilité opérationnelle afin de s'adapter à la disponibilité des équipes (gestion des contraintes scolaires...), aux horaires (transport en commun...) et au comportement des clients après confinement.

« Chacun est content de rouvrir, de retrouver une vie plus normale, mais la période à venir est celle de tous les dangers pour les commerçants. Il va falloir payer les salaires et les autres charges avec peu de chiffre d'affaires. Cette période rend indispensable la poursuite de certaines aides de l'Etat dont le chômage partiel pour ajuster les effectifs à l'activité réelle et de trouver des solutions volontaristes d'adaptation des coûts d'exploitation à la situation réelle, en premier lieu sur les loyers bien entendu pour réduire le risque de défaillances et de fermetures », explique Emmanuel LE ROCH, Délégué Général de Procos.

(\*) panel Procos

